

UNISSONS
nos forces!



Plan Marshall
www.wallonie.be



wagrALIM

PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ
AGRO-INDUSTRIE



WagrALIM: Pôle Agro-Industrie

Atelier pratique : montage de projets

25 janvier 2011

PlanMarshall
2.vert
www.wallonie.be

les pôles de
compétitivité

Planning de l'après-midi

- 14h15 : 7^{ème} Appel : les critères pour monter un bon projet et les dernières infos, Valérie Cavillot, WagrALIM
- 14h50 : Rôle et missions d'un coordinateur de projets, Christine Guyot, UCL-ADRE (ancienne coordinatrice du projet Walnut-20)
- 15h25 : Etudes de marchés : approche méthodologique et cas pratiques, Yves De Fina, CIDE-SOCRAN
- 16h00 : Pause café
- 16h15 : L'information brevet dans un appel à projets, Michel Caldana, PICARRE
- 16h50 : La gestion de la propriété intellectuelle : de la protection à la valorisation, Sylvie Ponchaut, IPinnova
- 17h25 Drink de clôture

Atelier pratique : montage de projets

- Dates à retenir
- Formulaire d'avant-projet
- Critères d'évaluation

Dates à retenir

- 7 février : dépôt des avant-projets au pôle
- 15 et 16 février : rencontre entre les porteurs de projets, les membres de la Task-Force R&I et des membres de la DGO6
- 24 février à 14h00 : présentation du nouveau formulaire
- 11 avril : dépôt des projets au pôle
- 5 mai : décision du CA du pôle + envoi des projets à la DGO6 pour la phase de ruling
- 30 juin: dépôt des dossiers soutenus par le pôle à la RW
- Fin octobre: labellisation des projets par le Gouvernement wallon

Le formulaire d'avant-projet

- Nom du projet
- Résumé du projet (1 page max)
- Description du projet
 - Contexte
 - L'objectif
 - Les résultats attendus
- Description du bien fondé du projet
 - Démonstration du caractère innovant
 - Le marché et la concurrence

Le formulaire d'avant-projet

- Partenaires du projet
 - Coordinateur
 - Partenaires
 - Rôle et valeur ajoutée des partenaires
- Déroulement du projet
- Synthèse du financement

Les critères d'évaluation

- **Innovation**

- Si développement ou mise en place de nouveaux produits/services
- Ou renouvellement gamme de produits/services
- Ou mise en place de nouvelles méthodes de production/d'approvisionnement/de distribution
- Ou introduction de changements dans la gestion /l'organisation du travail, ...



Une bonne connaissance de l'état de l'art permettra de s'assurer du caractère innovant du projet

Les critères d'évaluation

- **Validation de la demande**

- Réalisation d'une étude de marché identifiant le marché, sa taille, la concurrence, les avantages concurrentiels
- Description synthétique des conclusions de l'étude, des débouchés
- L'utilisation qui en est faite et son intégration dans le projet



Bien exploiter toutes les données récoltées pour positionner le projet et démontrer son intérêt

Rem: Le pôle peut vous aider pour le financement de cette étude

Les critères d'évaluation

- **Cohérence d'intervention**

- Cohérence entre les objectifs du projet et les axes du pôle
- Cohérence entre le projet et les projets déjà en cours
- Cohérence entre les activités mises en œuvre et les objectifs
- Cohérence entre le planning, la durée et le succession des actions entreprises



- Le lien avec les axes du pôle doit apparaître dans l'executive summary
- Bien faire le lien avec les projets existants et leur avancée

Les critères d'évaluation

- **Représentativité des membres et implications des acteurs**
 - Participation active des partenaires dans l'organisation, le fonctionnement et le développement du projet
 - Partenaires représentatifs du domaine d'activité
 - Complétude et qualité du partenariat
 - Présentation des réalisations récentes des partenaires en relation avec le projet



Importance de décrire les compétences de chacun

Les critères d'évaluation

- **Propriété intellectuelle**

- Présence d'un accord de consortium
- Mécanismes de gestion de la PI



- Accord de consortium doit être signé par l'ensemble des parties au moment du dépôt à la RW (30/06/11)
- Note LIEU Principes directeurs applicables en matière de propriété et valorisation des résultats

Les critères d'évaluation

- **Adéquation des moyens**

- Cohérence entre le budget proposé et les objectifs
- Clarté du budget
- Réalisme du planning



- Les moyens (humains, financiers, matériels) mis en œuvre doivent correspondre aux moyens nécessaires
- Cohérence entre les différents tableaux budgétaires

Les critères d'évaluation

- **Implication financière du secteur privé**

- Secteur privé doit jouer un rôle moteur et s'impliquer financièrement dans le projet

- Valeur indicative:

Si A = budget total relatif à l'ensemble des partenaires

Si B = Montants financés par les partenaires industriels

$B/A \approx 30\%$ (si au moins 1 GE et 20% si uniquement PME)



Justifier les écarts par rapport aux valeurs indicatives

Les critères d'évaluation

- **Monitoring et suivi du projet**
 - Mise en place d'un système d'évaluation continue
 - Suivi de l'utilisation du budget
 - Suivi des résultats concrets (brevets,...)
 - Suivi de la création d'emploi
 - Capacité de l'entreprise coordinatrice à assumer son rôle



Tout au long du projet, le pôle informera le Gouvernement wallon et le Jury de l'avancée du projet et des diverses retombées socio-économiques de celui-ci

Les critères d'évaluation

- **Effet multiplicateur**

- Retombées attendues sur d'autres acteurs wallons
- Effets en termes de mutualisation d'infrastructures matérielles (équipements) et immatérielles (brevets, réseaux commerciaux, ...)

Les critères d'évaluation

- **Création durable et efficiente d'emplois**
 - Nombre d'emplois créés ou maintenus (post-projet)
 - Coût public par emploi créé ou maintenu
 - Réalisme des hypothèses de calcul avancées pour obtenir ces chiffres

Les critères d'évaluation

- **Aspects interrégionaux et internationaux**
 - Quels sont les effets attendus en termes d'augmentation des exportations?
 - Développement de partenariats internationaux

Les critères d'évaluation

- **Impact sur le développement durable**
 - Recours à des énergies ou des technologies douces et alternatives
 - Contribution au développement durable

- **Formulation et présentation générale du dossier**
 - Complétude du dossier + respect de la structure
 - Clarté et lisibilité du dossier
 - Qualité de la synthèse, et plus spécifiquement :
 - la solidité de l'argumentation dans la perspective du développement économique de la Région
 - la qualité de l'information et sa précision



Executive summary

WagrALIM

Parc Scientifique Créalys

Rue Jean Sonet 23

B - 5032 (Gembloux)

Valérie Cavillot, Project Engineer

Tél : + 32 (0)81/ 728.544

Email : valerie.cavillot@wagrалim.be

Website : www.wagrалim.be